



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°06/2025

REGLEMENTATION DE CIRCULATION Fauchage - Route Départementale n°983

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu la demande présentée par l'**établissement public interdépartemental 78-92**, chargé de réaliser des travaux de fauchage route départementale n°983,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221.4

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Vu le classement en route à grande circulation de la RD983 ;

Vu l'avis du Préfet des Yvelines du 15 avril 2025,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux des accidents pourraient se produire, si la circulation n'y était pas réglementée.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : A compter du **28 avril 2025** et pour la durée du chantier, la RD 983 entre le PR 23.252 et le PR 23.620 et entre le PR 23.905 et le PR 24.860 (en agglomération) est soumise aux prescriptions définies ci-dessous pour tous les véhicules de 9h00 à 16h00 :

- Restriction de circulation sur une seule voie
- Rétrécissement de chaussée par alternat par feux ou K10
- Réduction de la vitesse à 30 km/h
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

ARTICLE 2 : La durée du chantier est fixée à **3 jours**.

ARTICLE 3 : L'**établissement ou l'entreprise** en charge des travaux apposera les panneaux réglementaires.

ARTICLE 4 : Le maire, le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Septeuil, le responsable de la subdivision entretien exploitation nord-ouest du Conseil Départemental des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 15 avril 2025

Le Maire,
Serge ANCELOT

Affiché le 15/04/2025
Le Maire,

